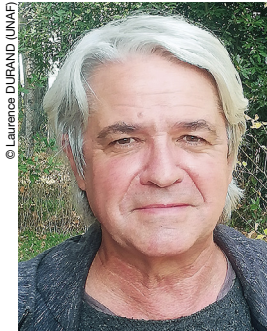


## Se prendre en main



**Christian PONS**  
Président de l'UNAF

**T**oujours à la pointe du combat, à l'UNAF nous avons conscience qu'aujourd'hui, encore plus qu'hier, il faut savoir se remettre en question, évoluer, se regrouper pour réagir et être efficace.

C'est pour cela que j'ai souhaité créer au sein du conseil d'administration des délégations spécifiques avec des responsables aidés par des adjoints, afin de répondre à

une préoccupation majeure : toute question, toute sollicitation, tout dossier doit recevoir une réponse rapide. Ce nouveau fonctionnement, c'est un engagement que nous prenons collectivement auprès de vous tous.

En cette fin d'automne, un des sujets brûlants qui préoccupent et traumatisent de nombreux apiculteurs est le frelon asiatique.

Compte tenu des conditions climatiques, plus présent que jamais dans de très nombreuses régions de France, il cause de graves dommages dans les ruchers, stresse les colonies avant de les affaiblir et, dans les pires cas, de les faire périr.

L'UNAF a été la première à tirer la sonnette d'alarme sur la prédation de cet insecte invasif. Dès 2005, et à maintes reprises, nous avons alerté les pouvoirs publics, demandé la mise en place d'un plan national aux ministres de l'Agriculture successifs... En vain. Nous vous avons tenus informés avec deux hors-séries successifs de la revue *Abeilles et Fleurs* particulièrement documentés et pratiques. Nous avons fait part des diverses expériences menées sur le terrain par des apiculteurs démunis et abandonnés. Nous avons démontré que le piégeage de printemps, si critiqué par certains, était, lorsqu'il était bien effectué, un des moyens les plus efficaces pour faire baisser la pression. Récemment, une étude menée par le Muséum national d'histoire naturelle et l'ITSAP le confirmerait. Il serait temps.

L'UNAF vient à nouveau de réagir par l'entremise d'un communiqué de presse envoyé aux médias pour les sensibiliser et un courrier adressé aux présidents, trésoriers, secrétaires des syndicats départementaux adhérents.

Vous devriez être tous au courant de ces démarches et, si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à solliciter vos responsables syndicaux car ils doivent vous informer systématiquement des actions de l'UNAF.

Au plan national, nous avons récemment adressé une proposition de plan de lutte coordonnée contre le frelon à M. Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, à Mme Barbara Pompili,

ministre de la Transition écologique, et à Mme Béran-gère Abba, secrétaire d'Etat en charge de la biodiversité, car, outre nos abeilles, le frelon consomme de grandes quantités de pollinisateurs sauvages. Ce dernier élément est trop souvent ignoré, y compris par les écologues. Nous attendons leurs réponses.

Mais dès maintenant sur le plan local, nous pouvons agir, vous pouvez agir. Face à la gravité du problème, il faut se prendre en main, et pour cela j'appelle tous les apiculteurs de France à se rendre dans les réunions de conseils municipaux, qui sont publiques, pour interroger les élus sur leur action dans ce domaine, les écouter et ensuite demander qu'une ligne budgétaire en 2021 soit affectée à la lutte contre le frelon asiatique (piégeage et destruction).

Si, dans chacune de nos communes, nous pouvons sensibiliser nos concitoyens et faire inscrire au budget de 1 000 à 5 000 euros, ou plus pour les grandes agglomérations, ce serait un vrai début de lutte coordonnée contre le frelon asiatique.

N'hésitez pas, rencontrez vos élus, l'UNAF l'a fait au niveau national, maintenant c'est aussi à vous d'agir sur le terrain.

Dans le dossier néonicotinoïdes et betteraves, l'UNAF est intervenue aux côtés des élus, députés et sénateurs, qui ont saisi le Conseil constitutionnel afin de contester la légalité de cette mesure de dérogation. Notre avocat, maître Fau, a élaboré un excellent argumentaire. Espérons que les sages de la République y seront sensibles.

Par ailleurs, pour InterApi, la CVE (cotisation volontaire étendue) va être collectée par la MSA. Elle devra servir en premier lieu à financer des actions au service des apiculteurs, c'est ce que nous avons demandé à InterApi.

Elle sera de 60 euros pour les cotisants solidaires et de 160 euros pour les professionnels Amexa, pour les GAEC une cotisation par exploitant.

Enfin, je vous rappelle qu'il est impératif de déclarer vos ruches avant le 31 décembre 2020.

En cette période si particulière où la crise sanitaire est toujours aussi préoccupante, les apiculteurs qui commercialisent sur les marchés, notamment à Noël, sont impactés par les mesures mises en place, c'est pour cela que nous venons de demander au ministre que les apiculteurs puissent être indemnisés par le fonds de solidarité au même titre que de nombreuses professions, pour l'instant ce n'est pas le cas. Espérons que la période avant Noël compense une partie des baisses de vente observées durant l'année...

Je vous engage à vous protéger et à prendre soin de vous et de vos proches et je vous souhaite, malgré ces temps si moroses, de joyeuses fêtes de Noël !